



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Direction générale Administration
Direction Ressources humaines et administration du personnel
Le directeur

Son Excellence Monsieur
l'Ambassadeur/Madame
l'Ambassadrice

Représentant(e) permanent(e) de
[État membre] auprès de
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 15 novembre 2017

**Objet: Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil d'un expert national
spécialisé dans la lutte contre le terrorisme**
Réf.: END/9/2017 (3233)

Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur,

Vous n'êtes pas sans savoir que la lutte contre le terrorisme est au cœur de plusieurs politiques de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures. Elle fait l'objet d'une attention et occupe une place grandissantes dans le cadre des activités et des politiques menées par les autorités publiques, mais aussi par le Conseil européen et le Conseil de l'UE. Le Secrétariat général du Conseil apporte son soutien aux présidences et aux membres de ces institutions, en étroite coopération avec les autres institutions de l'UE et les agences de l'UE concernées, pour l'élaboration des politiques nécessaires au niveau de l'UE et la définition des actions prioritaires en matière de lutte contre le terrorisme.

Afin de faire face à une charge de travail en augmentation constante, le Secrétariat général du Conseil a l'intention de recruter un expert national détaché. Cet expert participera aux travaux sur les différents dossiers liés à la lutte contre le terrorisme, et en particulier ceux débattus au sein du groupe "Terrorisme".

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prolongation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. En application de l'article 5 de la décision 2015/1027/CE du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prolongé pour une durée supplémentaire de deux ans.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées dans l'annexe. Idéalement, l'expert devrait prendre ses fonctions au Secrétariat général du Conseil au plus tard le 1^{er} mars 2018.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2015/1027/CE - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du ou des points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un CV détaillant la formation et toutes les fonctions exercées jusqu'à ce jour, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être envoyées par courrier électronique, au plus tard le **6 décembre 2017 à 13 heures (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante: service.recrutement-END@consilium.europa.eu.


L'unité Coopération policière et douanière (DG D 1C) et la direction Ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens.

L'Autorité investie du pouvoir de nomination choisira la personne à nommer sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du Conseil en s'adressant à M. Guy Stessens (guy.stessens@consilium.europa.eu, tél. +32 2 281 6711).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

p.p.



Cesira D'ANIELLO

Annexes:

Annexe 1 - Description du poste

**Expert national détaché
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

DG D, direction 1 Affaires intérieures

Réf.: END/9/2017 (3233)

Description du poste

A. Tâches

Placé sous l'autorité directe du chef de l'unité Coopération policière et douanière (DG D 1C), et travaillant en étroite coopération avec les fonctionnaires du Conseil au sein de cette unité, l'expert devra accomplir les tâches suivantes:

- conseiller et assister la présidence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme, y compris en apportant un soutien au groupe "Terrorisme";
- répertorier les domaines dans lesquels la coopération en matière de lutte contre le terrorisme pourrait être étendue, entre autres en suivant l'évolution d'un large éventail de questions liées au terrorisme; conserver, dans le cadre des dossiers qui font l'objet de travaux dans l'ensemble des instances et groupes du Conseil, une vue d'ensemble des activités ayant trait au terrorisme ainsi que des évolutions en la matière à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure et au Parlement européen;
- rédiger à l'intention de la présidence des documents d'orientation sur les différents aspects des politiques en matière de lutte contre le terrorisme;
- suivre les travaux de la commission spéciale sur le terrorisme du PE;
- tenir informées et conseiller la présidence du Conseil, le président du Conseil européen et la hiérarchie;
- participer à diverses réunions organisées par des organes de l'UE ou d'autres parties;
- participer à la coordination entre les différentes parties prenantes au sein du Conseil, y compris le bureau du coordinateur de la lutte contre le terrorisme, sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme;
- participer à la coordination avec les autres institutions, agences et organes de l'UE exerçant des activités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme;
- travailler en étroite concertation et coordination avec les institutions et agences de l'UE, les États membres, des pays tiers, des organisations internationales et des groupes de réflexion.

B. Qualifications et expérience requises

- avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un institut d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par une institution telle qu'une école de police ou une académie militaire, ou être titulaire d'un diplôme universitaire en droit ou posséder une expérience pratique au sein d'un ministère de l'intérieur ou de la justice;
- avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle en rapport avec la lutte contre le terrorisme/la sécurité intérieure, de préférence dans le domaine de la politique de lutte contre le terrorisme;
- avoir une connaissance/expérience des institutions de l'UE, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, constituerait un atout;
- pour l'exercice de ces fonctions, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne¹ et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais oral et écrit, étant donné qu'il est indispensable en particulier d'avoir une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents.

C. Dispositions et aptitudes requises

- Excellentes aptitudes en matière de rédaction et de communication.
- Capacité à travailler efficacement en équipe.
- Bon sens de l'organisation et aptitude à gérer une charge de travail importante.
- Capacité à traiter les dossiers de manière proactive, continue et autonome avec les parties concernées, en faisant preuve d'un solide esprit d'initiative.
- Flexibilité et faculté d'adaptation (environnement de travail multinational).
- Discrétion.

¹ Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

D. Habilitation de sécurité

- Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue auprès des autorités nationales compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement.

E. Conditions générales

- Avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques.
- Avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire imposées par l'État membre concerné.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez contacter M. Guy Stessens (guy.stessens@consilium.europa.eu, tél. +32 2 281 6711).